

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT  
QUI SERA SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE**

**VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



**INITIEE PAR  
ANDROMEDA INVESTISSEMENTS SAS**

**LE 28 MAI 2020**

**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES INFORMATIONS  
RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES  
DE LA SOCIETE APRIL**

**Prix d'Offre par Action : 22 € par action APRIL  
Durée de l'Offre : 29 jours de négociation**

Le présent communiqué est établi et diffusé par la société APRIL le 28 mai 2020 en application des dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

En application des dispositions de l'article L.621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'Autorité des marchés financiers a, le 26 mai 2020, apposé le visa n° 20-216 sur la note en réponse établie par la société APRIL (la « **Note en Réponse** ») dans le cadre de l'offre publique de retrait qui sera suivie d'un retrait obligatoire initiée par Andromeda Investissements SAS (l'« **Offre** »)..

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société APRIL ont été déposées à l'Autorité des marchés financiers le 26 mai 2020.

La Note en Réponse visée par l'AMF et les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société APRIL sont disponibles sur le site internet de la société APRIL ([www.groupe.april.fr/investisseurs/opr](http://www.groupe.april.fr/investisseurs/opr)) ainsi que sur celui de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peuvent être obtenus sans frais au siège social d'APRIL sis 114, boulevard Marius Vivier Merle – 69003 Lyon.

**Contacts**

Analystes et investisseurs :

Guillaume Cerezo : +33 (0)4 72 36 49 31 / +33 (0)6 20 26 06 24 – [guillaume.cerezo@april.com](mailto:guillaume.cerezo@april.com)

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition de titres.*

***Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre et ne saurait être considéré comme constituant une quelconque forme de démarchage aux fins d'achat ou de vente de titres financiers. Il n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.***

***APRIL décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des règles locales qui lui sont applicables.***